

Intervention d'Adeline Ayela (Entente Républicaine)

Nous comprenons tout à fait la difficulté pour l'élaboration de ce budget avec la contrainte sur la partie « fonctionnement » due à l'encadrement des dépenses à 1,2%.

En réalité, et de ce fait, nous subissons une double peine :

La première est forcément liée à une politique sociale volontaire, mais onéreuse du Département, depuis quelques décennies, et qui s'avère aujourd'hui au bout de sa capacité financière sans grande marge de manœuvre. En effet, cette contrainte nous oblige à procéder à des coupes qui ne seront pas sans conséquences. Il est toujours plus facile de donner que de reprendre. Cela sous-entend également, qu'il va falloir revoir nos choix en matière sociale en toute équité (ce qui ne sera pas simple), pour de nouveau garder une vision à moyen et long terme.

La seconde peine est directement liée à la politique nationale. Si dans le fond nous sommes d'accord pour valoriser nos compétences et économiser l'argent de la collectivité, le procédé dans la forme est plus que discutable. La méthode est brutale, et nous laisse peu d'alternative. Sans latitude, nous serons, sans doute, amené à renoncer à des actions, des projets efficaces et pertinents (je pense par exemple à Ha-Py actif)

Alors c'est vrai, c'est une difficulté et pas une catastrophe, mais évidemment tout dépend de quel côté on se trouve !

Par ailleurs, je souhaite juste ajouter un mot concernant l'augmentation des journées d'accueil au foyer de l'enfance, liées, vous le dites, à l'activité des MNA (Mineurs Non Accompagnés), + 35,6% " entre 2017 et 2018. Cette augmentation pèse lourdement sur l'ASE (Aide Sociale à l'enfance) = 29,4 Millions d'euros. En solution, nous sommes sensibles à l'idée de confier l'accueil et l'évaluation des primo arrivants à l'ANRAS (Agence Nationale Recherche Action Solidarité). Cependant, je souhaite vous rappeler que le 24 mars 2017, mon collègue, José Marthe a attiré votre attention par une question orale¹ : Cette question avait été posée sans démagogie et pourtant aucune réponse ne nous a été faite car visiblement personne n'en avait la moindre idée. Et pour faire de la politique politicienne, nous avons été « conspués » et avons assisté à un embrasement collectif, je recherche encore le début du début d'une étincelle. Il s'agissait juste d'évaluer ces arrivées d'enfants mineurs sur notre territoire : Combien étaient-ils ? Comment étaient-ils pris en charge ? Et quel coût pour notre collectivité ? Je vous rappelle que nous parlions d'enfants.

Il a fallu attendre début 2018 pour obtenir ces informations, face à un afflux massif sur tous les départements et face à la sonnette d'alarme des différents

responsables sociaux, signalant le manque de places, et le manque d'encadrement...

Je regrette vivement, concernant ce sujet, l'incompréhension de notre anticipation : Nous aurions pu, bien plus tôt, aborder posément et calmement cette obligation encore une fois imposée par l'Etat pour nos départements.

**1 Question orale déposée par José Marthe, Président du Groupe
ENTENTE REPUBLICAINE SESSION DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
Du 24 mars 2017**

Objet : Mineurs non accompagnés

La circulaire TAUBIRA du 31 mai 2013 imposait aux Départements la prise en charge des Mineurs Etrangers Isolés, selon des quotas fixés par le gouvernement, afin de disperser dans l'hexagone, leur accroissement constant, notamment dans la région parisienne.

Selon certaines estimations, le coût journaliser de ces personnes est de plus de 200€ par adolescent (270€ très précisément dans les Alpes-Maritimes), en incluant l'ensemble des coûts sociaux et éducatifs.

Plusieurs Présidents de Conseil Départemental rappellent qu'il revient à l'Etat d'assurer le financement des frais qui découlent de la politique migratoire du Gouvernement.

Le transfert de charge vers les Conseils Départementaux dépasserait le demi-milliard d'Euros !

J'ai l'honneur de vous demander de nous indiquer quelle clé de répartition nationale est désormais appliquée pour fixer les quotas, le nombre de Mineurs Etrangers Isolés placés dans le Département des Hautes-Pyrénées en 2016, et la charge financière transférée qui en résulte pour notre collectivité.